

Soupçonné d'escroquerie et fabrication de fausse monnaie Serge Prince Ella appréhendé par la DGR

COE

Libreville/Gabon

C'EST grâce à la vigilance d'une personne flouée par Serge Prince Ella, que les éléments de la Direction générale des recherches (DGR) ont pu neutraliser ce dernier, récemment. Le filou, soupçonné d'escroquerie et de fabrication de fausse monnaie, était dans le collimateur des gendarmes depuis un certain temps.

En effet, ce Camerounais âgé de 40 ans, domicilié au quartier Derrière-l'Assemblée nationale, faisait croire, autour de lui, qu'il était capable de fabriquer de l'argent. En réalité, le ressortissant camerounais avait mis en place un procédé pour s'en mettre plein les poches.

Malheureusement pour lui, Ella va maintenant devoir rendre des comptes à la justice.

Selon le rapport d'enquête, le mode opératoire du



Photo : COE

Serge Prince Ella dans les locaux de la DGR.



Photo : COE

Le matériel trouvé en sa possession.

faussaire présumé consistait à promettre la lune aux membres de son entourage et même à d'autres personnes rencontrées au hasard, grâce à des billets de banque fabriqués par ses soins. Afin de convaincre ses interlocuteurs, Serge Prince Ella s'adonnait à de la "prestidigitation", en se servant d'un vrai billet.

Puis, après ce tour de passe-passe, "la proie" était invitée à abouler une forte somme d'argent pour l'achat des produits devant



Photo : COE

Démonstration de la fabrication d'un faux billet.

servir à la fabrication de l'oseille. Après avoir empoché le pactole, l'escroc disparaissait de la circulation sans laisser de trace.

Mais comme, selon l'adage populaire, le dernier jour n'est pas celui du voleur, sa récente énième tentative va s'avérer périlleuse. C'est que la personne rencontrée cette fois-ci, n'est pas tombée de la dernière pluie.

NEUTRALISÉ PAR LES GENDARMES. En effet, un jour, Serge Prince Ella ren-

contre un homme au quartier Awendje, qui manifeste son intérêt de se faire de l'argent facile. Un rendez-vous est donc pris au quartier IAI. Le jour "J", l'inconnu se présente au rendez-vous. Mais il a pris soin, auparavant, de se faire accompagner par les gendarmes de la DGR. Et lorsque Ella apparaît, muni de tout son matériel de travail, il est accueilli par des pandores.

Neutralisé et conduit à la brigade pour les nécessités d'enquête, il reconnaît les faits qui lui sont reprochés. Au moment de son arrestation, l'arnaqueur a par ailleurs lui un flacon de Bétadine, qu'il fait passer pour du mercure, des comprimés effervescents qui lui serviraient de lavage, l'alcool à 90° qui est le rinceur, ainsi que d'autres produits comme de la cendre de mosquito, du papier aluminium, du coton, du papier film et des feuilles qu'il découpe en forme de billets de banque...

Litige foncier à Akanda

Le ras-le-bol des populations de "Marseille 2"

COE

Libreville/Gabon

UN litige foncier oppose depuis deux ans la société Kabi BTP aux populations du quartier "Marseille 2", dans le premier arrondissement de la commune d'Akanda.

Le directeur général de Kabi BTP, Jean-Charles Audisio, a introduit à cet effet une requête en référé au tribunal de première instance de Libreville, aux fins d'expulsion des occupants de ses parcelles N°1/YE8, sous le N°19869, d'une surface de 249 854 mètres carrés. L'audience prévue le mardi 25 juillet dernier a été reportée au 22 août prochain.

L'action judiciaire initiée

par la société Kabi BTP a été entamée après le constat que de nombreuses personnes se sont installées illégalement sur certaines parties de son terrain. Son tour de propriétaire fera l'objet d'un procès-verbal de recensement dressé par un huissier de justice.

Rencontrées sur les lieux, les populations de Marseille 2, par le canal de leur président, Denis Andound Zolo, ont tenu à exprimer leur ras-le-bol devant cette situation, certaines d'entre elles affirmant vivre dans ces lieux depuis plus de cinquante ans.

PLUS DE 1 200 PERSONNES AU TRIBUNAL. Au total, 57 familles et une église se sont installées sur le site litigieux. Les riverains auraient entrepris in-



Photo : COE

Denis Andound Zolo, le président du collectif des habitants de Marseille 2...

dividuellement des démarches auprès des autorités compétentes en vue d'obtenir des titres d'occupation. Mais, étant donné le caractère polémique du terrain, ces populations devaient se constituer en collectif.

Lorsque cette affaire, qui date depuis deux ans, a



Photo : COE

... et les familles concernées ici au Palais de justice de Libreville.

commencé, les occupants ont été surpris de voir les agents de la société Kabi BTP venir les menacer de déguerpissement. "Nous avons décidé de ne pas accepter cette façon de faire. Plusieurs familles sont concernées. Quant on sait que dans ce pays, un seul Gabonais nourrit au moins

10 bouches. Ces populations disent que trop c'est trop, ça passe ou ça casse", martèle M. Andound Zolo.

Plus de 1 200 personnes se sont d'ailleurs rendues au Palais de justice lors de l'audience avortée le mardi 25 juillet. Selon des sources concordantes, plusieurs courriers auraient

été envoyés au vice-Premier ministre, à l'Agence nationale de l'urbanisme, des travaux topographiques et du cadastre (ANUTTC) par les plaignants. Ces correspondances, regrettent les intéressés, sont restées sans suite.

"Pourquoi dans un pays qui se dit Etat de droit, les gens viennent, sous prétexte qu'ils ont des moyens financiers, nous déguerpier ? Le monde doit savoir que dans ce pays, il y a des personnes qui vont se battre jusqu'à la mort pour garder leurs biens", a conclu Denis Andound Zolo.

La société Kabi BTP, quant à elle, soutient qu'elle est dans ses droits puisque étant titulaire d'un titre foncier.

Lutte contre le trafic d'ivoire

Deux trafiquants de défenses d'éléphant appréhendés par le B2

E.N.

Lambaréné/Gabon

LA Direction générale de la contre-ingérence et de la sécurité militaire (DGCISM), plus connue sous l'appellation de B2, agissant suite à un renseignement fourni par des personnes de bonne volonté, vient de neutraliser deux individus détenant quatre défenses d'éléphant. Il s'agit de : François Bé Nah Ondo, un compatriote de 49 ans, et son intermédiaire Emile Zuemo, Camerounais, 52 ans.

L'arrestation a lieu au motel

"L'ombre Rose" sis au quartier Bingoma, dans la commune de Ndjolé.

Au cours de cette opération, les éléments du B2 sont accompagnés des agents de l'ONG "Conservation-Justice" et ceux des Eaux et Forêts.

"La transaction entre le trafiquant et l'intermédiaire devait se passer tard dans la nuit. Cela ne nous a pas découragés. Durant toute la journée, nous nous sommes planqués pour obtenir le résultat car c'est notre boulot. C'est à bord d'une voiture pick-up Hilux de couleur blanche et immatriculée EP-249-AA que le Camerounais



Photo : Estéfie Ndilorum

De gauche à droite, Emile Zuemo et François Bé Nah Ondo, présumés intermédiaire et trafiquant avec leur butin en main.

Emile Zuemo transportant les pointes d'ivoire et le trafiquant François Bé Nah Ondo sont arrivés à l'heure

indiquée", nous a révélé une source proche du dossier. Dès que le signal a été donné, les enquêteurs ont

fait brusquement irruption dans la chambre où se trouvaient François Bé Nah Ondo, Emile Zuemo et l'acheteur, qui n'était autre qu'une personne envoyée par les agents pour piéger les deux acolytes.

Pris en flagrant délit, les deux individus ont été ramenés à Lambaréné pour répondre de leurs actes devant la justice. Présentés au parquet, ils ont été mis sous mandat de dépôt à la prison centrale en attendant leur procès.

Suite aux investigations menées par le B2, l'on a appris que Emile Zuemo, gérant du motel "L'ombre Rose" se

servait de sa position pour des négociations entre les braconniers et les acheteurs de pointes d'ivoire. Des cadavres d'éléphants dépourvus de leurs défenses, traînant ici et là, ont d'ailleurs été découverts, dans la forêt environnante. Or, l'éléphant est une espèce intégralement protégée par le Code forestier gabonais qui dispose, en son article 275, que ceux qui se rendent responsables de son abattage sont punis d'une amende allant de 100 000 à 10 millions de francs ou d'une peine de prison variant entre 3 à 6 mois.